

CENTURY 21 Confluences

Barèmes établis le 18 septembre 2023

Barème Honoraires de Transaction ⁽¹⁾

(1) Les honoraires sont charge vendeur sauf mandat de recherche

(1) Selon taux de TVA à 20 %

(1) Les tranches de calcul ne sont pas cumulatives

PRIX DE VENTE	COMMISSION calculée sur le prix de vente
DE 0 A 19 999 €	4 000 €
DE 20 000 A 39 999 €	5 000 €
DE 40 000 A 59 999 €	6 000 €
DE 60 000 A 99 999 €	10%
DE 100 000 A 124 999 €	9%
DE 125 000 A 149 999 €	8%
DE 150 000 A 249 999 €	7%
DE 250 000 A 349 999 €	6%
350 000 € ET PLUS	5%

Barème Honoraires de Location

Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1er Août 2014 (*)

Zone géographique dans laquelle est située le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Honoraires à la charge du locataire : (Dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5% TTC* si mandat de gestion 6% TTC* si location simple *du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC* *du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur : (Dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires d'entremise et de négociation	50 € TTC si location simple
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	5% TTC* si mandat de gestion 6% TTC* si location simple *du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC* *du loyer annuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

(*) Barème réglementé :

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** :

8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** :

3 € TTC

Barème Honoraires de Gestion

Honoraires à la charge du bailleur :

Frais de gestion : - Service initial - Service Confort - Service Privilège	7 % HT des sommes encaissées 8 % HT des sommes encaissées 9 % HT des sommes encaissées
Assurance loyers impayés	2.5 %
Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC

Honoraires à la charge du locataire :

Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC
---	-----------------

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	20 % TTC du loyer annuel hors charges
Baux professionnels	20 % TTC du loyer annuel hors charges

Barème Honoraires de Location Garage

Location de garage : établissement du contrat, état des lieux	50 € TTC
---	-----------------

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème établi le 18/09/2023